

Avis relatif à l'entrée en vigueur de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique

L'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique ⁽¹⁾, signé à Bruxelles et à Londres le 24 janvier 2020, entrera en vigueur le 1^{er} février 2020 conformément à son article 185, premier alinéa.

⁽¹⁾ Voir page 189 du présent Journal officiel.